

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2025/50 du 7 octobre 2025

**OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE MAURICE UTRILLO
RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE LYCEE D'ENSEIGNEMENT ADAPTE
« LA TOUR DU MAIL » ET LA RESIDENCE AUTONOMIE MAURICE UTRILLO DE SANNOIS POUR L'ANNEE
SCOLAIRE 2025/2026**

L'an Deux Mil Vingt Cinq le Sept Octobre à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Vingt-Cinq Septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
M. Roger ROZOT
M. Nicolas FLEURIER
Mme Patricia LEDUC
M. Pierre-Claude MONNIER
Mme Isabelle ARPIN
Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Sylvie ENGUERRAND à Mme Nathalie CAPBLANC

ABSENTES :

Mme Yasmina SAIDI
Mme Catherine DUPONT
Mme Pauline SPINAS-BEYDON

Secrétaire de Séance :

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du code
Général des Collectivités Territoriales
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20251007-DE-50-2025-DE
A.R. du 23/10/2025
Publié le 24/10/2025
Le Président

N°2025/ 50 du 7 octobre 2025

Bernard JAMET



**OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE MAURICE UTRILLO
RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE LYCEE D'ENSEIGNEMENT ADAPTE
« LA TOUR DU MAIL » ET LA RESIDENCE AUTONOMIE MAURICE UTRILLO DE SANNOIS POUR L'ANNEE
SCOLAIRE 2025/2026**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

Vu la délibération n°2023/83 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 12 décembre 2023 validant la mise en place d'un partenariat entre le Lycée d'Enseignement Adapté (LEA) « La Tour du Mail » de Sannois et la Résidence Autonomie Maurice Utrillo et autorisant la signature de la convention pour le 1^{er} semestre 2024,

Vu la délibération n°2024/39 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 12 juin 2024 approuvant le renouvellement dudit partenariat pour l'année scolaire 2024/2025,

Considérant que le Lycée d'Enseignement Adapté (LEA) « La Tour du Mail » de Sannois est un lycée professionnel dans lequel les élèves présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables bénéficient d'un encadrement éducatif et pédagogique adapté et individualisé assuré par des enseignants spécialisés et expérimentés,

Considérant que ce partenariat a permis aux élèves en formation de CAP Agent d'Accompagnement au Grand Age (CAP – AAGA) dans ce Lycée de découvrir le fonctionnement de la Résidence Autonomie Maurice Utrillo, d'échanger avec les résidents et l'équipe professionnelle et d'expérimenter la mise en situation réelle dans plusieurs domaines (restauration, entretien des locaux,...),

Considérant qu'au vu des compétences développées par les élèves, le responsable du Lycée souhaite la poursuite de ce partenariat avec la Résidence Autonomie Maurice Utrillo,

Considérant la convention transmise par l'établissement dans ce cadre pour l'année 2025/2026,

Considérant que l'intérêt de la Résidence Autonomie Maurice Utrillo est de contribuer à l'apprentissage de ces jeunes en difficulté scolaire, de leur faire découvrir le fonctionnement d'une résidence pour personnes âgées et de susciter des vocations,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 10

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les termes de cette convention de partenariat,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à la signer avec le Lycée d'Enseignement Adapté (LEA) « La Tour du Mail » de Sannois ainsi que tout document relatif à ce dossier.

AINSI DELIBERE,

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Bernard JAMET
Maire de Sannois
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance

Véronique LORQUIN
Directrice du CCAS